CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

DGAET Direction des Routes et des Ports Arrondisement d'Arles 04 13 31 95 60

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

OBJET : RD 35 - Arles - Cession de parcelles départementales à titre onéreux au Groupement Foncier Agricole du Domaine de Boisviel

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux Routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par courrier du 3 février 2017, le Département des Bouches-du-Rhône a été saisi par le Groupement Foncier Agricole du Domaine de Boisviel, en vue d'acquérir les parcelles cadastrées section KH n°51, 267, 269 et 271, d'une superficie totale de 16 012 m² situées sur la commune d'Arles, le long de la RD 35 (issues du découpage de parcelles constituant l'emprise de l'ancienne voie ferrée Arles - Port Saint Louis du Rhône, acquises par le département à la SNCF le 12 mai 2003 en vue de réaliser la piste cyclable).

A l'issue des travaux, la piste cyclable Arles - Port Saint Louis du Rhône et ses dépendances n'occupaient pas la totalité des emprises acquises.

Dès lors ces parcelles n'ayant pas été utilisées lors de l'aménagement, peuvent être cédées au GFA du Domaine de Boisviel.

La commune d'Arles s'est prononcée favorablement sur cette cession le 9 mai 2017.

Le service de France Domaine a fixé la valeur de ces parcelles à 25 600€ soit 1,59 €le m². Il est proposé de donner un avis favorable à cette demande.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL